



Réf. Farde e-Assemblées : 2274136

N° OJ : 20

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019

Objet : Asbl « Cercle des Naturalistes de Belgique », section « Cercle des Guides-Nature du Brabant ».- Subside : 715,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que les citoyens connaissent souvent mal la biodiversité des espaces verts de la Ville. Et que la sensibilisation du public à la biodiversité urbaine est une action inscrite dans l'agenda 21 de la Ville (action 2.1.1.d) ;

Considérant que pour la neuvième année consécutive, la cellule Éco-conseil a décidé d'organiser 17 balades guidées «biodiversité » dans les espaces verts de la Ville ;

Considérant que le guidage de 13 balades sur les 17, sera confié une nouvelle fois à la section « Cercle des Guides-Nature du Brabant » de l'asbl « Cercle des Naturalistes de Belgique » ;

Considérant qu'à ce titre, il est proposé d'octroyer à la section « Cercle des Guides-Nature du Brabant » de l'asbl « Cercle des Naturalistes de Belgique » un subside forfaitaire de 715,00 EUR ;

Attendu que la dépense peut être imputée sur l'article 87906/33202 (Environnement – Subsidés aux organismes au service des ménages) du budget ordinaire 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : Le principe d'octroyer un subside forfaitaire de 715,00 EUR à la section « Cercle des Guides-Nature du Brabant » de l'asbl « Cercle des Naturalistes de Belgique » pour le guidage de balades « biodiversité » est approuvé.

Article 2 : La dépense y relative de 715,00 EUR à supporter par la trésorerie, est approuvée.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

